



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 65212

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème de l'état sanitaire des toilettes pour enfants dans les écoles. En effet, un journal quotidien national a récemment rappelé que des risques d'infection, notamment urinaires pour les petites filles, pouvaient exister dans de nombreuses écoles, du fait d'une certaine malpropreté des toilettes collectives pour les enfants des écoles maternelles et primaires de nos villes. C'est d'ailleurs la recommandation de l'Association française d'urologie, qui a réclamé des toilettes propres dans chaque établissement scolaire. Le manque de propreté peut entraîner des « gênes pressées » pour les garçons et les filles et donc des fuites et des infections urinaires. Cette situation inquiétante réclame une éducation spécifique aux « règles élémentaires du pipi en milieu scolaire ». Des informations spécifiques issues des services d'urologie pédiatrique pourraient utilement être dispensées auprès des directeurs (ou directrices) et enseignants(es) avec la collaboration des collectivités locales. Une campagne nationale pourrait utilement être lancée sur cette question. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Dans les classes préélémentaires et élémentaires des écoles, une éducation à la santé est développée auprès des élèves à travers les programmes d'enseignement des trois cycles (apprentissage premiers, apprentissages fondamentaux et approfondissements) afin de leur permettre d'adopter des comportements responsables notamment en matière d'hygiène, du respect des autres et de son propre corps. Les élèves sont particulièrement sensibilisés sur le respect de leur hygiène corporelle (habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation, de sommeil, de rythme de vie) mais aussi sur les conséquences du non-respect de ces règles d'hygiène corporelle en termes de pathologies (infections urinaires ou génitales, troubles mictionnels, constipation) ou d'épidémies. Toutefois malgré les dispositions prises en matière d'enseignement et d'éducation à la santé, un certain nombre d'infections urinaires chez les élèves sont toujours à déplorer, principalement causées par un état déficient des toilettes collectives des écoles (manque de propreté, fermeture défailante des portes, absence de robinets, d'éclairage, de savon, d'essuie-mains...). Concernant l'état d'hygiène des sanitaires à l'école, il convient de rappeler qu'il appartient aux conseils d'école, dans le cadre des questions relatives à la vie scolaire, de veiller à ce que ces lieux soient bien tenus et à signaler le cas échéant, si leur état de propreté est défectueux, tout manquement aux responsables municipaux compte tenu de leurs obligations en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65212

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4920

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8772